

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Anne-Marie von Arx-Vernon*

*Date de dépôt : 17 septembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite SOS Commerçants de la Jonction !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les travaux effectués à la Jonction, notamment le Vieil Hôtel de Police, ont entraîné de graves désagréments aux commerçants situés dans ce quartier. Leurs affaires périssent et leur avenir sérieusement mis en péril. L'aspect « sinistré » du quartier, en raison des nombreux chantiers, décourage les passants.

Toutefois, il faut se réjouir que les investissements votés par le Grand Conseil se traduisent par des travaux concrets, pourvoyeur d'emplois indispensables pour lutter contre la crise et au service de la population.

Néanmoins, lorsque les commerçants, qui représentent le tissu économique de proximité de nos quartiers souffrent et risquent de perdre leur outil de travail, il est légitime de poser la question suivante :

### ***Question :***

*Par analogie avec les dédommagements octroyés aux commerçants touchés par le chantier du TCOB, le Conseil d'Etat a-t-il prévu un dispositif permettant aux commerçants de la Jonction, concernés par les chantiers, de déposer une demande de dédommagements ?*